



BUREAU DU PROCUREUR

22 octobre 2015

Le Bureau du Procureur annonce les lauréats du concours d'art

Le 22 octobre, le Bureau du Procureur a annoncé les lauréats du concours d'art organisé pour les étudiants universitaires dans les pays de l'ex-Yougoslavie. Le concours, organisé en coopération avec le programme de sensibilisation du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), s'inscrit dans le cadre d'un livre qu'élabore le Bureau du Procureur et qui sera intitulé *Prosecuting Conflict-Related Sexual Violence at the ICTY* (la poursuite au TPIY des violences sexuelles liées aux conflits), à paraître au premier semestre 2016. Les participants ont été invités à proposer des interprétations et représentations visuelles des concepts de justice et d'établissement des responsabilités dans le contexte de violences sexuelles commises en temps de guerre.

Le jury chargé d'évaluer les travaux artistiques reçus de Bosnie-Herzégovine, de Serbie et de Macédoine a été impressionné par leur variété et leur qualité globale. Certains de ces travaux, dont ceux des heureux lauréats, seront exposés à l'occasion de la sortie du livre en 2016.



BUREAU DU PRÉSIDENT

21 octobre 2015



Les Juges Agius et Liu élus en tant que nouveaux Président et Vice-Président du TPIY

Les juges permanents du Tribunal réunis en session plénière extraordinaire ont élu, par acclamation, le Juge Carmel Agius (Malte) Président du Tribunal, et le Juge Liu Daqun (Chine) Vice-Président. Les Juges Agius et Liu succéderont au Président Meron et au Vice-Président Agius, dont le mandat prend fin le 16 novembre 2015. Le 17 novembre, ils prendront leurs nouvelles fonctions pour un mandat de deux ans.

BUREAU DU PROCUREUR

19-21 octobre 2015



Le Procureur Brammertz en visite à Sarajevo dans le cadre de la préparation de son rapport semestriel au Conseil de sécurité de l'ONU

Dans le cadre de la préparation du rapport qu'il présente tous les six mois au Conseil de sécurité de l'ONU, le Procureur Serge Brammertz était à Sarajevo du 19 au 21 octobre. Il a discuté de l'exercice des poursuites dans des affaires de crimes de guerre pendantes avec Goran Salihović, Procureur général, Medžida Kreso, Présidente de la Cour de Bosnie Herzégovine, et des membres du Conseil supérieur de la magistrature.

Comme lors de ses précédentes visites, le Procureur Serge Brammertz a rencontré à plusieurs reprises des représentants d'associations de victimes. Il a également rencontré des représentants de l'Institut des personnes disparues et du parquet de Bosnie Herzégovine ainsi que les partenaires internationaux intéressés, afin de discuter de la manière de soutenir davantage l'important processus de recherche des personnes disparues.

Le Procureur Serge Brammertz a en outre rencontré des représentants de la communauté internationale, notamment le Haut Représentant et le Chef adjoint de la délégation de l'Union européenne en Bosnie Herzégovine.

Cette visite à Sarajevo sera suivie d'une autre mission dans la région. Il est prévu que le Procureur Serge Brammertz se rende à Belgrade ce mois-ci. Il devrait prononcer son allocution devant le Conseil de sécurité de l'ONU au début du mois de décembre.

BUREAU DU PRÉSIDENT

13 octobre 2015



Le Président Meron présente les rapports annuels à l'Assemblée générale des Nations Unies

Le 13 octobre 2015, le Président Theodor Meron a présenté les rapports annuels respectifs du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) et du Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux (Mécanisme) à l'Assemblée générale des Nations Unies à New York.

Le Président a tout d'abord mis en avant les réalisations du Mécanisme au cours de l'année écoulée ainsi que les défis auxquels celui-ci fait actuellement face, notamment la construction en cours de ses nouveaux bâtiments à Arusha, la recherche des derniers fugitifs mis en accusation par le TPIR, et la réinstallation des personnes qui ont été acquittées ou

libérées. Le Président a fait remarquer que, en décembre dernier, le Mécanisme avait rendu, avec rapidité et efficacité, son premier arrêt, dans l'affaire Ngirabatware. S'agissant de la question du transfert des fonctions du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) et du TPIY, il a en outre attiré l'attention sur le fait que le processus s'était poursuivi jusqu' alors sans heurt ni retard. Étant donné la fermeture imminente du TPIR, il a remercié le Juge Vagn Joensen, Président du TPIR, ainsi que les hauts responsables, juges, fonctionnaires et autres intervenants, passés et présents, du TPIR, en ajoutant : « *C'est un honneur de poursuivre leur travail via le Mécanisme.* »

S'agissant du TPIY, le Président Theodor Meron a parlé des progrès importants accomplis par le Tribunal dans l'achèvement de ses derniers procès et a fait le point sur les procès en cours. Il a confirmé que le TPIY devrait mener à bien son mandat en 2017 au plus tard. Prenant la parole pour la dernière fois devant l'Assemblée générale en qualité de Président du TPIY, il a déclaré qu'il avait eu « *le grand honneur* » d'exercer ces fonctions et « *l'insigne privilège d'aider à orienter les travaux des premiers tribunaux pénaux internationaux de l'ère moderne* ». Il a exprimé sa profonde gratitude aux juges du TPIY et aux fonctionnaires de l'ONU qui travaillent sans relâche pour réaliser la promesse que constituait le Tribunal à sa création.

BUREAU DU PROCUREUR

13 octobre 2015



Le Procureur Brammertz tient une réunion d'information à l'ONUG

À l'invitation du Directeur général Michael Møller, le Procureur Serge Brammertz s'est rendu à l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG) le 13 octobre pour rencontrer des représentants d'États Membres de l'ONU et leur exposer la situation en matière d'actions menées dans les pays de l'ex-Yougoslavie en vue d'établir les responsabilités après les conflits, et les difficultés à surmonter dans le cadre des poursuites engagées pour crimes de guerre aux échelles nationale et internationale.

Les réunions d'information sont organisées par le Directeur général de l'ONUG afin que les dirigeants de l'Organisation fournissent aux représentants des États membres présents à Genève des informations sur des questions susceptibles d'intéresser la communauté diplomatique.

BUREAU DU PROCUREUR

6 octobre 2015



Visite du Procureur Brammertz à Mostar, site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO

Le 6 octobre, le Procureur Serge Brammertz a effectué la visite du Vieux Pont et de la Vieille Ville de Mostar, classés au patrimoine mondial de l'UNESCO, et a discuté de la protection du patrimoine culturel avec Siniša Šešum, Directeur de l'antenne de l'UNESCO à Sarajevo, et avec Ljubo Bešlić, maire de Mostar.

Le Vieux Pont et la Vieille Ville de Mostar ont été reconnus par l'UNESCO comme un symbole, exceptionnel et universel, de coexistence entre différentes communautés culturelles, ethniques et religieuses. Pendant le conflit armé qui s'est déroulé en Bosnie Herzégovine de

1992 à 1995, la ville de Mostar a été divisée et assiégée durant neuf mois. Des crimes, notamment des persécutions pour des raisons ethniques, ont été commis à grande échelle contre la population civile. Le 9 novembre 1993, le Vieux Pont a été délibérément bombardé et détruit.

Le Procureur Serge Brammertz a salué l'UNESCO, la Banque mondiale, la Fondation Aga Khan pour la Culture, le Fonds mondial pour les monuments et la ville de Mostar pour avoir reconstruit avec succès le Vieux Pont et le centre historique de la ville. « *Comme le prouve cette reconstruction, les extrémistes ne peuvent effacer notre héritage commun en matière de diversité, de coexistence et de pluralisme religieux* », a observé Serge Brammertz. Évoquant les récentes attaques lancées par le groupe Daech contre d'importants sites du patrimoine culturel et contre des institutions religieuses en Syrie et en Irak, qui ont été fermement condamnées par la Directrice générale de l'UNESCO, Irina Bokova, et par la communauté internationale, le Procureur a également insisté sur l'importance de l'établissement des responsabilités pour les crimes commis contre le patrimoine culturel.

Le Bureau du Procureur du TPIY a poursuivi de hauts dirigeants, civils et militaires, pour la destruction de nombreuses institutions culturelles, éducatives et religieuses commise pendant les conflits dans les pays de l'ex-Yougoslavie, dont le Vieux Pont de Mostar. « *Les attaques lancées contre des monuments et des institutions culturelles constituent des crimes de guerre et s'inscrivent souvent dans le cadre plus large de campagnes de nettoyage ethnique. Afin de préserver notre héritage commun, il faut que les auteurs de ces crimes répondent de leurs actes* », a souligné le Procureur.

BUREAU DU PROCUREUR

5-7 octobre 2015



Le Procureur Brammertz a rencontré des étudiants des universités de Sarajevo et de Mostar

Du 5 au 7 octobre, le Procureur Serge Brammertz a donné dans les universités de Sarajevo et de Mostar des conférences sur les difficultés que la justice pénale internationale doit actuellement surmonter.

Soulignant qu'aujourd'hui, « plus que jamais, des efforts sont déployés en faveur de la justice à la suite de conflits », le Procureur a partagé avec les étudiants les expériences que le Bureau du Procureur a acquises dans le domaine de la poursuite internationale des crimes de guerre, notamment des violences sexuelles, les travaux qu'il a réalisés en matière de responsabilité du supérieur hiérarchique et les contributions qu'il a apportées à l'évolution du droit applicable au génocide.

À propos du rôle que les jeunes générations de juristes sont appelées à jouer pour que les organes judiciaires nationaux puissent continuer de poursuivre les crimes de guerre, le Procureur Serge Brammertz a souligné : « Ces vingt-deux dernières années, nous avons essayé de contribuer à ce que justice soit faite dans une certaine mesure dans les pays de l'ex-Yougoslavie. Dans quelques années à peine, le TPIY aura terminé son mandat et fermera ses portes. Le travail que nous laissons inachevé, c'est à vous qu'il appartient de le mener à bien. »

BUREAU DU GREFFIER

28-29 septembre 2015



Le Greffier Hocking prononce le discours de clôture de la conférence annuelle de 2015 du Conseil international des archives

John Hocking, Greffier du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (Tribunal) et du Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux (Mécanisme), a prononcé le discours de clôture de la conférence annuelle du Conseil international des archives qui s'est tenue les 28 et 29 septembre 2015 à Reykjavik (Islande).

S'adressant à l'assemblée, le Greffier a appelé à une plus grande reconnaissance du rôle des archives et des archivistes dans le monde en retraçant le remarquable parcours accompli dans la gestion des archives par les Tribunaux pénaux internationaux. La gestion des archives est aujourd'hui reconnue comme une fonction essentielle du Mécanisme. John Hocking a souligné : « En moins d'une décennie, dans ma spécialité, la gestion des archives est passée de " mal nécessaire " à " mission capitale ". Au sein des Tribunaux pénaux internationaux, les archivistes ont quitté les coulisses pour occuper le devant de la scène ».

Le Greffier a également rendu hommage à feu Tony Newton, ancien fonctionnaire du Tribunal, qui, à ses yeux, a joué un rôle clé dans la reconnaissance progressive de la gestion des archives. Il a déclaré : « Tony Newton nous a permis de prendre conscience que les archives ne concernaient pas que le passé, mais qu'elles étaient également le présent et l'avenir. »

DOCUMENTS CLÉS : OCTOBRE 2015

MLADIĆ

2 octobre 2015 La traduction en français de l'[acte d'accusation](#) sur la base duquel l'affaire mettant en cause Ratko Mladić est jugée a été déposée le 2 octobre 2015.

MRKŠIĆ et consorts

2 octobre 2015 La traduction en français de l'[Arrêt](#) a été déposée le 2 octobre 2015.

BEARA

9 octobre 2015 Le Juge Meron, Président du Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux (le « Mécanisme ») a rendu une [ordonnance](#) le 28 mai 2015, dans laquelle il désigne l'Allemagne en tant que pays où Ljubiša Beara purgera sa peine d'emprisonnement à vie.

Drago NIKOLIĆ

13 octobre 2015 Le Juge Theodor Meron, Président du Mécanisme, a rendu une version publique expurgée de l'[ordonnance](#) déposée à titre confidentiel le 20 juillet 2015, dans laquelle il autorise Dragan Nikolić à être mis en liberté provisoire du 24 juillet 2015 au 25 janvier 2016, dans le respect des conditions posées dans cette ordonnance.

Momir NIKOLIĆ

12 octobre 2015 Le Juge Theodor Meron, Président du Mécanisme, a rendu une version publique expurgée de la [décision](#) déposée à titre confidentiel le 14 mars 2014, dans laquelle il accorde une mise en liberté anticipée à Momir Nikolić, à compter du 1er juillet 2014.

HADŽIĆ

26 octobre 2015 La Chambre de première instance [a fait droit](#), en partie, à la demande présentée par la Défense et a ordonné la suspension de la procédure pour une période initiale de trois mois.

ŠAINOVIĆ et consorts

28 octobre 2015 Le Juge Theodor Meron, Président du Mécanisme, a rendu une [ordonnance](#) à titre confidentiel le 6 août 2015, dans laquelle il désigne la Pologne en tant que pays où Sreten Lukić purgera sa peine de vingt ans d'emprisonnement.



AVANCEMENT DES AFFAIRES

PROCÈS EN PREMIÈRE INSTANCE

Hadžić	La présentation des moyens à décharge a débuté, mais le procès est ajourné depuis octobre 2014 en raison de l'état de santé de l'Accusé. Le procès a débuté le 16 octobre 2012. L'Accusation a terminé la présentation de ses moyens le 28 novembre 2013. La Défense a commencé la présentation de son dossier le 3 juillet 2014. À ce jour, 11 témoins à décharge ont été entendus. L'Accusé a bénéficié d'une mise en liberté provisoire en avril 2015 ainsi que le 21 mai 2015. Le 29 juillet et le 21 août 2015 se sont tenues des audiences consacrées à l'état de santé de l'Accusé. Le 26 octobre 2015, la Chambre de première instance a ordonné la suspension de la procédure pour une période initiale de trois mois.
Karadžić	La présentation des moyens de preuve est terminée. Le procès a débuté le 26 octobre 2009. L'Accusation a conclu officiellement la présentation de sa cause le 25 mai 2012. La présentation des moyens à décharge a débuté le 16 octobre 2012 et pris fin le 1er mai 2014. Les réquisitoire et plaidoirie ont eu lieu du 29 septembre au 7 octobre 2014. La dernière conférence de mise en état s'est tenue le 29 septembre 2015. Le jugement devrait être rendu au cours du premier trimestre 2016.
Mladić	La présentation des éléments de preuve est en cours, avec la présentation des moyens de la Défense. Le procès a débuté le 16 mai 2012. L'Accusation a terminé la présentation de son dossier le 26 février 2014. La Défense a commencé la présentation de ses moyens le 19 mai 2014 et, à ce jour, 190 témoins à décharge ont été entendus. Le jugement devrait être rendu en novembre 2017.
Šešelj	La présentation des moyens de preuve est terminée. Le procès a débuté le 7 novembre 2007. L'Accusation a terminé la présentation de sa cause le 13 janvier 2010. La Défense n'a pas présenté de moyens. Le 6 novembre 2014, la Chambre a ordonné la mise en liberté provisoire de Vojislav Šešelj pour des raisons de santé. Le jugement devrait être rendu au cours du premier trimestre 2016.

PROCÈS EN APPEL

Prlić et consorts	Tous les Accusés ont déposé leur acte d'appel contre le jugement, lequel a été rendu le 29 mai 2013. Une conférence de mise en état a eu lieu le 2 septembre 2015 et la prochaine est prévue pour le 23 novembre 2015. L'arrêt devrait être rendu en novembre 2017.
Stanišić & Simatović	En septembre 2013, l'Accusation a déposé une version publique expurgée de son mémoire d'appel dans lequel elle demandait que la décision d'acquitter les deux Accusés soit infirmée. Le procès en appel a eu lieu le 6 juillet dernier. L'arrêt devrait être rendu le 15 décembre 2015.
Stanišić & Župljanin	La dernière conférence de mise en état a eu lieu le 15 octobre 2015. Le procès en appel devrait avoir lieu le 16 décembre 2015. L'arrêt devrait être rendu en juin 2016.

FAITS & CHIFFRES

161 PERSONNES MISES EN ACCUSATION Le Tribunal a mis en accusation un total de 161 personnes, et a clos les procédures concernant 147 d'entre elles. 18 ont été acquittées, 80 condamnées (17 ont été transférées, 3 en attente de transfert, 54 ont purgé leur peine et 6 sont décédées alors qu'elles purgeaient leur peine). Les affaires concernant 13 personnes ont été renvoyées devant des instances judiciaires d'ex-Yougoslavie.	147	Nombre total d'accusés dont les procédures sont closes.
	36	Procédures ont été closes (retrait de l'acte d'accusation ou décès de l'accusé avant ou après son transfert au Tribunal).
	14	Les procédures sont en cours pour 14 accusés : 4 sont en procès et 10 sont en appel.
	25	25 personnes ont été jugées pour outrage au Tribunal.

Les passages et/ou citations de textes juridiques ne font pas autorité ; seule la version intégrale de l'ordonnance, de la décision, du jugement ou de l'arrêt cité reflète l'opinion de la Chambre de première instance et/ou de la Chambre d'appel.